

**COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022
COMMUNE DE MOUTHOMET**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du rez-de-chaussée de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Jérôme HERVOUET a été nommé secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jacques BENUREAU, Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Claude GIPPON, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Catie RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD
(dans l'ordre alphabétique)

Absent : Stéphane MESSAOUD

Procuration : Néant

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance. Claude GIPPON a proposé deux ajouts, qui sont validés à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOPTE tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} avril 2022.

2. Présentation et vote du budget primitif 2022 de la commune

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de fonctionnement et d'investissement de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'approuver tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	259 324.69 €	432 094.59 €
Recettes	259 324.69 €	432 094.59 €

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE, le budget primitif 2022 de la commune tel que proposé ci-dessus.

3. Présentation et vote du budget primitif 2022 de la régie des carburants

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de fonctionnement et d'investissement de la régie des carburants

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de l'approuver tel que suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	348 030.09 €	2 604.31 €
Recettes	348 030.09 €	39 991.65 €

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE, le budget primitif 2022 de la régie des carburants tel que proposé ci-dessus.

4. Vote des taux 2022 des produits issus de la fiscalité directe locale

Il convient de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2022. Les élus ne souhaitent pas augmenter les impôts locaux en 2022.

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2022 à :

✓ *Taxe foncière bâti* : 50.67 %

✓ *Taxe foncière non bâti* : 82.54 %

- **PRECISE** que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune, y compris les cotisations versées aux syndicats dont elle est membre.

5. Vote des tarifs 2022 de l'eau et de l'assainissement

Considérant la nécessité de fixer par voie de délibération tous les ans les différents tarifs applicables aux usagers en matière d'eau et d'assainissement, les élus décident de ne pas augmenter le prix de l'eau & assainissement ainsi que le prix de l'abonnement.

L'Agence de l'Eau augmente la redevance pour modernisation des réseaux de collecte de 1 centime, et elle passe donc de 0.15 €/m³ à 0.16 €/m³. Il est à rappeler que le produit des redevances « pollution et modernisation des réseaux » est collecté par la commune et reversé à l'Agence de l'Eau. Il est ensuite utilisé pour financer des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource.

Voici les tarifs proposés pour l'eau et l'assainissement en 2022 :

<i>Abonnement par compteur.....</i>	<i>20.00 €</i>
<i>Eau.....</i>	<i>1.40 € m³</i>
<i>Forfait assainissement par compteur...</i>	<i>26.00 €</i>
<i>Assainissement.....</i>	<i>1.15 € m³</i>
<i>Redevance pollution.....</i>	<i>0.28 € m³</i>
<i>Redevance modernisation des réseaux...</i>	<i>0.16 € m³</i>
<i>Forfait gestion par compteur.....</i>	<i>5.00 €</i>

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les différents tarifs de l'eau et de l'assainissement en 2022, tels que définis plus haut.

6. Vote des subventions versées en 2022 aux associations

Considérant qu'il convient de fixer nominativement le montant des subventions à verser en 2022, il est soumis à la validation des membres du Conseil Municipal les sommes suivantes versées aux associations :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Hauts-Corbières Gourmandes	535.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Mouthoumet	80.00 €

APAHC (Association de Protection Animale des Hautes Corbières)	80.00 €
La Granada	40.00 €
Association Capitelles et Pierre sèche en Corbières	40.00 €

A noter que l'Association des Parents d'élèves n'existe plus, c'est pourquoi elle n'est plus subventionnée cette année. La somme non versée a été redistribuée à deux autres associations.

Le Conseil Municipal, après discussions et en avoir délibéré à l'unanimité,

- ***ACCEPTE*** les attributions de subventions telles que proposées ci-dessus.
- ***DIT*** que les sommes allouées seront affectées à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Les élus décident à l'unanimité l'augmentation de 80 € du budget alloué aux associations pour 2023.

7. Questions et informations diverses

7.1. Station-service en régie communale

Les opérations à prix coûtant ont eu lieu chaque fin de mois durant une semaine, depuis le mois de décembre 2021. Ces opérations rencontrent un vif succès et ont permis la vente de 37 450 litres à prix coûtant, soit une économie totale de 3 745 € pour les utilisateurs.

La station-service a vu ses ventes augmenter durant l'année 2021, en passant de 122 221 litres vendus en 2020 à 134 651 litres en 2021.

Pour le premier trimestre 2022, les ventes ont bondi de 89 % par rapport à 2021, en passant de 31 626 litres à 59 897 litres.

La prochaine opération « prix coûtant » aura lieu du 21 au 28 avril 2022.

7.2. Friperie

Le maire remercie vivement Christophe TURCAUD qui, aidé de Catie RIVES, a réalisé une nouvelle affiche pour la friperie et la boîte à brock. Elle sera transmise aux communes pour affichage, et disponible à la friperie pour ceux qui souhaitent faire connaître le concept. Merci également à Jérôme HERVOUET pour la sécurisation de l'entrée du café restaurant durant l'épisode de neige de ces derniers jours et à Jeannine MARI pour la réparation des drapeaux de la mairie.

Enfin, Jérôme HERVOUET détaille les travaux qui auront lieu sur les bâtiments de la CCRLCM (POM'S, antenne de Mouthoumet et école) dans le courant de l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Pour extrait le 11 avril 2022
En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.